

Séance du 8 juillet 2014

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Durée de l'année universitaire d'enseignement

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le 8 juillet 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L 711-1 et L 954-1 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2010-1426 du 18 novembre 2010 portant suppression des dates de début et de fin d'année universitaire ;

Vu la circulaire n°2012-0157 du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche relative aux congés légaux des enseignants chercheurs et des autres enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2014-004 du conseil d'administration fixant les périodes de fermeture de l'université 2014-2015 ;

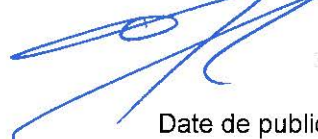
M. le Président donne la parole à M. le Vice-Président en charge des Ressources humaines qui présente au conseil la durée d'étalement de référence des enseignements pour les personnels enseignants chercheurs et enseignants.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX UNE DUREE UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT DE 32 SEMAINES.

Fait à Valenciennes, le 9 juillet 2014
Le Président du Conseil d'Administration

Professeur Mohamed OURAK



Date de publication :